

Transport du grain de l'Ouest—Loi

M. Hnatyshyn: Maintenant que je suis en politique, je travaille pour environ 50c. l'heure.

M. Benjamin: Vous êtes comme les chemins de fer, vous êtes trop payé.

M. Pepin: Beaucoup trop.

M. Hnatyshyn: Le seul moment où le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) fait une déclaration utile, c'est lorsqu'il est derrière les rideaux ou dans le salon des députés.

Maintenant que j'ai démontré que le gouvernement ne s'est pas opposé aux déclarations fondamentales, n'est-il pas normal de notre part d'en conclure qu'il s'agit d'un amendement important et légitime qui devrait figurer dans une mesure comme celle-ci? Votre Honneur, malgré tout le respect que je dois aux députés qui ont présenté des arguments contraires, j'estime que cet amendement est le plus utile et le plus raisonnable que nous puissions présenter à la Chambre et personne n'a soutenu qu'il ne correspondait pas aux intentions du gouvernement. Cet amendement rendra la mesure beaucoup plus claire aux tribunaux qui auront à l'interpréter.

● (1530)

Revenons à la proposition originale. Si l'amendement ne rend effectivement pas la mesure plus claire, les ministériels, les ministres, celui des Transports notamment ou qui voudra bien, n'ont qu'à déclaré l'amendement inacceptable du fait qu'il ne correspond pas aux intentions énoncées par le gouvernement du Canada dans les dispositions du projet de loi C-155.

Le président suppléant (M. Blaker): Comme je l'ai déjà dit tout à l'heure en répondant au député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall), je ne savais plus très bien si les députés demandaient la parole pour faire des rappels au Règlement ou non. Sauf erreur, le député d'Assiniboia (M. Gustafson) a déclaré qu'il souhaite faire un rappel au Règlement. A moins que les députés ne me disent qu'ils veulent effectivement faire un rappel au Règlement, et en ces termes, il est très difficile à la présidence de le deviner. Pour le moment, la présidence est d'avis que seul le député d'Assiniboia désire invoquer le Règlement. Bien entendu, si un député désire intervenir à ce sujet, je procéderai différemment.

M. Len Gustafson (Assiniboia): Monsieur le Président, je voudrais invoquer le Règlement au sujet de la recevabilité de la motion n° 1 par rapport au projet de loi C-155. Aux fins du compte rendu, permettez-moi de rappeler le titre exact du projet de loi, que voici:

Loi visant à faciliter le transport, l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest et à modifier certaines lois en conséquence.

Quant à la motion n° 1 proposée par le député de Végréville (M. Mazankowski), voici ce que ce dernier a déclaré en la présentant, utilisant à peu près les termes exacts du projet de loi:

Il est déclaré par la présente Loi qu'un réseau efficace et fiable de transport du grain, utilisant tous les moyens de transports disponibles au plus faible coût, est essentiel pour protéger les intérêts des producteurs de grain.

Sans m'étendre sur la compatibilité des deux déclarations, c'est-à-dire celle de la motion n° 1 et celle du projet de loi, ou leur pertinence, je voudrais passer immédiatement à l'alinéa a), qui traite directement du prix du grain sur le marché international et du tarif. Il traite de questions concernant notamment la production et le transport du grain. Voici ce qu'on peut lire à l'alinéa b):

b) que les compagnies de chemins de fer et le gouvernement du Canada s'engagent à assurer aux producteurs un taux spécial pour le transport du grain;

Cet alinéa b) de la motion n° 1 est on ne peut plus pertinent dans le cadre de ce débat. Voici le texte de l'alinéa c):

c) que le gouvernement du Canada verse chaque année une contribution financière au réseau de transport du grain de façon à l'indemniser pour les mouvements du grain;

S'il n'y a qu'une seule motion pertinente, monsieur le Président, c'est certainement celle qu'a présentée le député de Végréville. Du début à la fin, elle traite des produits de l'Ouest sur lesquels porte le projet de loi lui-même. Dans le projet de loi, ces produits sont rassemblés sous le nom de «grain» et c'est là-dessus que porte l'amendement. Celui-ci a donc un rapport direct avec le projet de loi. Si la motion n° 1 n'est pas pertinente, aucune des autres ne peut l'être.

L'alinéa d) de la motion n° 1 dit ceci:

d) que les compagnies de chemins de fer fournissent du matériel et une capacité d'entreposage suffisants pour transporter le grain de façon fiable et efficace;

L'alinéa e) dit ce qui suit:

e) que les avantages naturels de l'agriculture de l'Ouest soient consacrés et renforcés;

Je voudrais maintenant lire un passage de l'énoncé de politique sur le transport ferroviaire dans l'Ouest de l'ancien ministre des Transports, qui y disait à peu près la même chose que la motion n° 1. Voici ce qu'il disait:

Le gouvernement est convaincu que les arrangements qu'il essaie de mettre au point seront aussi importants pour l'expansion économique de l'Ouest à l'avenir que le tarif statutaire l'a été dans le passé. Au même titre que n'importe quel autre groupe de l'Ouest, les céréaliculteurs doivent absolument avoir la certitude qu'ils auront un réseau de transport sain et efficace qui sera capable de transporter des volumes croissants de leur produit. Le gouvernement croit aussi que les mesures qu'il propose vont accroître la gamme des possibilités offertes aux producteurs agricoles et permettront ainsi de créer une économie plus forte et plus diversifiée dans l'Ouest.

Une déclaration d'intention faite par l'ancien ministre des Transports dit donc à peu près la même chose que la motion du député de Végréville. L'alinéa g) de la motion n° 1 dit ceci:

g) que les producteurs de grain reçoivent des garanties suffisantes concernant le fonctionnement du système et le service assurés.

Je soutiens que ces garanties sont très importantes et que le sort du projet de loi en dépend. Je tiens à dire aussi que le comité a fait une étude approfondie de la situation et qu'il avait à cœur de trouver de véritables solutions aux problèmes qui se posent actuellement. Nous avons entendu des témoignages de partout, y compris de gens d'Ottawa, qui ont fait valoir combien cet aspect était important. Nous avons entendu des producteurs de l'Ouest. A la plupart des séances auxquelles j'ai assisté, on insistait surtout sur l'importance de l'acheminement et du transport du grain. Voici ce qu'on lit à la fin de la motion n° 1: